# **VOUS SOUHAITEZ EDIFIER UNE CLOTURE**



# Vous devez déposer une DECLARATION PREALABLE en Mairie.

**DELAI D'INSTRUCTION : 1 MOIS (ou 2 MOIS si ABF).** 

Le projet sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) si le terrain est situé dans un périmètre de protection d'un Monument Historique (se renseigner en Mairie). Des prescriptions particulières pourront être édictées.

# Comment connaître la zone et les règles du PLUi ?

Il faut se rendre sur le <u>site internet de la CDC Cœur de Charente</u>, onglet urbanisme > document d'urbanisme > consulter le PLUi > règlement

Règlement graphique = carte qui délimite les différentes zones (U, AU, A, N)

<u>Règlement écrit</u>: règles applicables à chaque zone (type implantation des constructions, aspect, hauteur, type de clôture, espace de pleine terre ...)

#### PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

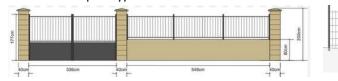
#### 1. PLAN DE SITUATION



Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

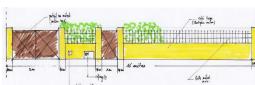
### 4. REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTERIEUR

Représente l'aspect futur de la clôture, du portail, sous forme de croquis. Exemples types :









#### 2. PLAN DE MASSE



## Le plan de masse doit décrire :

- L'état actuel du terrain et des constructions, comprenant l'accès, les aménagements, végétations ... existants et projetés
- L'implantation précise de la clôture à édifier sur la parcelle
- Les prises de vues des photos

### 5. DOCUMENT GRAPHIQUE: INSERTION DU PROJET

Ce document permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes. Vous pouvez réaliser un photomontage.

Exemples types:







### 3. NOTICE DECRIVANT LE PROJET

La notice présente le projet en décrivant notamment la **nature et la couleur des matériaux apparents, les hauteurs** (du mur, des piliers, du portail ...), ainsi que le parti pris pour assurer sa bonne insertion dans l'environnement. Elle décrit aussi le **contexte bâti** (type de constructions alentours) et l'environnement proche (existant sur la parcelle)

**6. PHOTOS PROCHE et LOINTAINE**: permettant d'apprécier les constructions existantes, ainsi que les clôtures mitoyennes et environnantes et une photo prise depuis l'espace public pour son insertion